

Compte-rendu du Conseil municipal du 9 Mars 2016

Le Conseil Municipal de Moncaut, légalement convoqué le mars deux mille seize (mars 2016), s'est réuni en la salle du conseil de la mairie le mercredi neuf mars deux mille seize (9 mars 2016), à 20h30, sous la présidence de son maire, Monsieur Francis MALISANI.

Etaient présents : Monsieur Francis MALISANI, Madame Danièle RUFINO, Monsieur David BUTTIGNOL, Madame Josiane SOURBES, Madame Séverine BOZZI, Monsieur Michel LABAT, Monsieur Olivier LAMOUREUX, Monsieur Thierry PITTICO, Monsieur Philippe SOULEAU, Madame Laure VIGNEAU

Etaient absents excusés : Madame Claudie VECCHI, Madame Audrey MALOSSE-BOURLIOT

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier LAMOUREUX

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et ouvre la séance.

1 – Admission en non valeur

Monsieur le Maire explique que certaines recettes n'ont pu être recouvrées. Il s'agit principalement des loyers des appartements de l'ancien presbytère.

Malgré les relances du Comptable public, le total de ces recettes s'élève à 4913€.

Le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'admission en non-valeur de recettes d'un montant de 4913€.

2 – Complément de subvention projet école

Il est proposé de solliciter l'Etat, au titre de l'aide à l'investissement 2016, pour une subvention complémentaire de 36 490€ afin de pouvoir bénéficier de 80% de participations sur le projet de rénovation de l'école (volet bâtiment).

Par ailleurs, un les projets d'investissement pour 2016 sont présentés. Avec les acquisitions de matériels informatiques pour l'école, le solde de dépenses pour le terrain de tennis et l'aménagement

de l'école les dépenses s'élèvent à 330 024€. En contrepartie, les recettes se montent à 348 293,75€. L'excédent serait donc de 18 269,75€.

Il est proposé de lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre de l'école.

Le conseil municipal, à l'unanimité

SOLLICITE la subvention complémentaire de 36 490€ auprès de l'Etat pour l'aménagement de l'école;
MANDATE Monsieur le Maire pour déposer le dossier de demande de subvention.

3 – Demande de réserve parlementaire

Pour l'aménagement de la cuisine, une réserve parlementaire de la députée Lousteau pourrait être demandée.

Les membres du conseil suggèrent d'envisager un projet global, avec notamment la mise en place d'une clôture et le paysagement.

Le conseil municipal, à l'unanimité

VALIDE la sollicitation de la réserve parlementaire de la députée Lousteau pour 10 000€ ;
MANDATE Monsieur le Maire pour élaborer un projet d'ensemble avec les travaux d'aménagement extérieurs pour environ 15 000€ et les travaux d'aménagement intérieur avec une cuisine pour environ 15 000€.

4 – Document unique

Le centre de gestion propose un accompagnement à hauteur de 500€ pour élaborer le document unique destiné à l'hygiène et à la sécurité des agents municipaux.

Le logiciel proposé sera ensuite mis à disposition de la commune.

La CNRACL est susceptible de financer la démarche.

Le conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE la signature de la convention avec le centre de gestion ;
SOLLICITE l'aide financière de la CNRACL.

5 – ADAPT

Il est proposé de réaliser un diagnostic pour l'accessibilité des bâtiments et des espaces publics.

Le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de consulter un architecte ou un bureau d'étude pour établir un diagnostic d'accessibilité.

5 – Questions diverses

Porte local du comité des fêtes

Le comité des fêtes a sollicité la municipalité pour envisager la réparation du gond de la porte du local.

Inauguration tennis

Il est proposé d'inaugurer le terrain le samedi 4 ou le 11 juin au matin.

Les invités : MM Tandonnet, Camani, Lacombe et Paillarès, Mme le Préfet
Le corps enseignant sera également convié.

Convention d'utilisation des locaux de l'école et du matériel pour les Petits écureuils

Monsieur le Maire présente la convention.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette convention d'utilisation.

Demande dérogatoire pour un enfant de Fieux

Monsieur le maire explique qu'il a été sollicité par courrier par une famille de Fieux pour un enfant scolarisé normalement à Francescas et qui souhaiterait scolariser cet enfant au RPI de Moncaut-Montagnac.

Le conseil municipal refuse à l'unanimité cette dérogation.

Fin de la séance : 23h45